



État legale dans lequel un appartement doit être pour être habita

Par **pitoupe**, le **10/09/2009** à **09:57**

Bonjour,rnrnNous sommes jeune couple qui avons eu pas mal de soucis lors de notre entrée dans notre appartement.rnLors de l'état des lieux, la personne représentant l'agence gérant cet appartement nous prévient qu'il n'y a AUCUN COMPTEURS de posés.rnL'appartement étant initialement à la propriétaire qui l'a scindé en deux et habite à présent au dessus de nous (nous ne savions pas tout cela).rnrnOn aurait du être prevenu par la deuxieme personne travaillant dans cette dite agence, chose non faite, pour l'agence c'est un " oubli".rnOubli qui nous a couté d'aller 15 jours à droite a gauche pour dormir, nos famille n'étant pas sur place et ne connaissant encore personne sur lyon.rnBilan, l'appartement a eu l'eau et l'électricité que 15 jours plus tard, l'eau chaude (gaz) 3 semaines plus tard.rnrnA ce jour nous n'avons toujours pas de ligne téléphonique pour les mêmes problèmes.rnrnNous avons payé 1300 euros de frais d'agence pour cet appartement...rnrnBien entendu nous avons payé durant toute cette période ou nous ne pouvions pas habiter l'appartement, loyer a 1100 euros!!!!rnrnQuel recours avons nous si il y en a un, car il me semble hallucinant de devoir payer un logement dans cet état.rnrnMerci beaucoup d'avance